

JEANDET Catherine

De: JEANDET Catherine
Envoyé: vendredi, 11. mars 2011 16:17
À: 'gabrielle.allaman@bluewin.ch'
Objet: élection du conseil municipal

Chère Madame,

Votre message ci-dessous relatif au tract distribué par le Mouvement identitaire genevois nous est bien parvenu et nous vous en remercions. Les points que mentionne ce tract – de manière inexacte – se réfèrent à des débats du Conseil municipal, raison pour laquelle je vous réponds en tant que présidente dudit Conseil.

Saisi d'une pétition, le Conseil municipal du Grand-Saconnex a refusé d'entrer en matière sur l'idée d'un « carré confessionnel » qui serait réservé à une religion à l'exclusion de toutes les autres. Il est ainsi resté fidèle à la loi cantonale sur les cimetières de 1875, confirmée en 2006 par le Grand Conseil. Selon cette loi, les « inhumations doivent avoir lieu dans des fosses établies à la suite les unes des autres, dans un ordre régulier et déterminé d'avance, sans aucune distinction de culte ou autre » (article 8 al. 1). De plus, les emplacements sont attribués « sans distinction d'origine ou de religion » (art. 4 al. 3).

La loi autorise la location, dans la zone réservée aux concessions, d'espaces permettant des « systèmes de sépulture » spécifiques mais cette solution n'a pas été retenue. En effet, nous sommes attachés au principe d'égalité des citoyens devant la mort autant que dans la vie. C'est pourquoi la commission du Conseil Municipal chargée d'étudier la question a recommandé que, dans les prochains aménagements du cimetière, comme cela a été fait dans d'autres communes il y a plusieurs décennies, les fosses soient orientées vers le sud-est, dans une orientation convenant à l'ensemble des principales religions de notre commune, à savoir celle de Jérusalem ou de la Mecque. Cette solution répond aussi à la topographie du terrain et à une optimisation du sol mis à disposition pour le cimetière du Grand-Saconnex. Le christianisme n'exige pas d'orientation particulière, bien que de nombreuses cathédrales soient orientées vers Jérusalem. C'est notamment le cas de la cathédrale Saint-Pierre à Genève. La géographie genevoise faisant bien les choses, l'orientation est la même pour Jérusalem ou pour la Mecque.

Ainsi le cimetière du Grand Saconnex restera laïc et respectueux jusque dans son orientation même des plus anciennes traditions genevoises ainsi que des préoccupations des principales convictions religieuses de notre commune. Précisons encore que les tombes actuelles ne sont pas touchées par ce qui précède et que le Conseil municipal n'a pas voté sur cet objet, mais a simplement pris note du rapport de sa commission compétente.

Si vous souhaitez plus d'informations, le rapport complet de la commission du Conseil municipal qui a étudié cette problématique est disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : http://www.grand-saconnex.ch/zdocs/98/405894363657407_rapports.pdf

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes et en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous adresse, chère Madame, mes salutations les meilleures.

Catherine Jeandet
Présidente du Conseil municipal

De : Gabrielle Allaman [<mailto:gabrielle.allaman@bluewin.ch>]
Envoyé : mercredi, 9. mars 2011 20:50
À : Mairie du Grand-Saconnex
Objet : élection du conseil municipal

Bonjour,
Je me permets de vous demander si vous pouvez confirmer les révélations du tract distribué par le Mouvement identitaire genevois au sujet de l'enterrement de tous les Saconnésiens en direction de la Mecque. C'est tellement "hénaurme" que j'ai des doutes.
Je vous remercie de votre réponse.
Meilleures salutations